

Que prévoit la Convention de Saint-Denis ?

■ La Convention de Saint-Denis, à l'article 4 (Structures de coordination sur le plan intérieur), paragraphe 5, stipule que « Les Parties veillent à ce que les cadres juridiques, réglementaires ou administratifs nationaux précisent les missions et les responsabilités respectives des organismes compétents et à ce que ces missions soient complémentaires, conformes à une approche intégrée et comprises par tous aux niveaux stratégique et opérationnel ».

■ Par conséquent, la structure de coordination nationale joue un rôle clé dans l'élaboration, la proposition, le contrôle de la mise en œuvre effective et l'évaluation et la mise à jour régulières de la législation et de la réglementation relatives à la sécurité, à la sûreté et aux services lors des matches de football et d'autres manifestations sportives.

■ La Convention invite en outre les Parties à « veiller à ce que les cadres juridiques, réglementaires ou administratifs nationaux fassent obligation aux organisateurs de manifestations, d'offrir un environnement sécurisé et sûr à l'ensemble des participants et des spectateurs », et à ce que l'ensemble des personnels, publics et privés, soient équipés et formés de façon appropriée (article 5, paragraphes 1 et 6).



Les structures de coordination nationales sont essentielles pour développer et mettre en œuvre une approche pluri-institutionnelle intégrée lors des événements sportifs

” Tout le personnel, y compris les stadiers, doit être formé, équipé et coordonné de façon appropriée



Une gestion efficace des foules, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des stades, est l'un des principaux enjeux pour les parties prenantes publiques et privées

Une recommandation pour soutenir les États parties en matière de législation

■ Dans le but de développer ces dispositions contraignantes, la [Recommandation Rec\(2021\)1](#) rappelle la nécessité pour les gouvernements de « s'assurer qu'un cadre législatif et réglementaire global, assorti de dispositions appropriées et claires, soit en place pour garantir la clarté des rôles et responsabilités et pour donner aux autorités concernées les moyens de s'acquitter efficacement de leurs tâches » (paragraphe 22).

■ La même recommandation rappelle en outre que « l'expérience européenne a démontré que le cadre législatif et réglementaire doit couvrir un large éventail de questions (y compris l'octroi aux stades de licences et de certificats de sécurité, les mesures de police et les dispositions d'exclusion des supporters ayant provoqué des actes de violence et des troubles ou y ayant contribué) » (paragraphe 23).



L'autorisation de sécurité, la certification et l'inspection des sites sportifs par un organisme indépendant et compétent sont essentielles pour assurer la sécurité des infrastructures et une gestion efficace des opérations de sécurité

Un modèle de loi nationale permanente

■ Afin d'aider les États parties à mettre en œuvre efficacement la Convention de Saint-Denis, en adoptant ou en améliorant leur cadre juridique et réglementaire, le Comité de Saint-Denis leur fournit un modèle de loi permanente sur la sécurité, la sûreté et les services lors des matches de football et autres événements sportifs, qui devrait ensuite être complété par d'autres lois et règlements spécifiques sur les trois piliers : la sécurité, la sûreté et les services.

Un modèle de règlement national sur l'assistance stadière

■ Dans le même temps, le Comité a également décidé de fournir aux États parties un modèle de règlement national sur l'assistance stadière lors des matches de football et d'autres manifestations sportives.

■ Ces modèles de loi et de règlement devraient ensuite être adaptés aux circonstances constitutionnelles, judiciaires, policières, culturelles et historiques, ainsi qu'au caractère et à la gravité des incidents associés au sport dans chaque pays.

” Ce modèle de cadre législatif et réglementaire national a été adopté par le Comité de Saint-Denis en tant que recommandation T-S4 Rec (2022)2

Quel devrait être le contenu du cadre juridique et réglementaire national ?

■ Le modèle de cadre juridique et réglementaire adopté par le Comité de Saint-Denis est une bonne pratique pour mettre en œuvre la Convention de Saint-Denis de manière structurée et cohérente. En effet, il permet de clarifier les missions et les responsabilités des acteurs publics et privés concernés et, par le biais d'un règlement spécifique sur l'assistance stadière, il souligne l'importance du pilier de la sécurité et de la structure de gestion de la sécurité des sites.

■ La recommandation comprend les deux annexes suivantes :

- ▶ en annexe 1, un modèle complet de loi permanente, qui contient des dispositions pertinentes sur les trois piliers de la Convention de Saint-Denis – la sécurité, la sûreté et les services –, y compris une annexe avec les types légaux d'infractions et les sanctions ; et
- ▶ à l'annexe 2, les lignes directrices du règlement type sur l'assistance stadière lors de matches de football et d'autres manifestations sportives.

■ En ce qui concerne la loi type recommandée, elle prévoit les mesures de sécurité, de sûreté et de services à adopter au niveau national lors des matches de football professionnel et d'autres manifestations sportives, en vue de garantir des normes élevées de sécurité, de sûreté et de services, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des enceintes sportives, ainsi que de permettre aux manifestations sportives de se dérouler conformément aux valeurs inhérentes et aux principes éthiques de la pratique du sport.



Des stratégies adéquates d'inclusion et d'exclusion sont complémentaires pour assurer des événements sportifs sûrs, sécurisés et accueillants



Garantir la sécurité, la sûreté et les services dans les lieux publics, notamment dans les fan-zones, est un élément clé de la stratégie globale de l'organisation d'un événement sportif

Un cadre juridique solide

La structure et la composition de ce modèle de loi rappellent la nécessité pour les Parties d'adopter un cadre juridique solide qui sous-tend la mise en place et la consolidation d'une approche pluri-institutionnelle intégrée et efficace :

- ▶ les dispositions relatives à la sécurité couvrent des questions pertinentes telles que les responsabilités en matière de sécurité, la certification et l'inspection de la sécurité, les exigences en matière de sécurité des sites, la gestion des catastrophes, l'assistance stadière et la politique d'inclusion ;
- ▶ les dispositions relatives à la sûreté couvrent des sujets tels que la stratégie policière, la catégorisation des supporters en fonction du risque, la stratégie d'exclusion, les crimes, les délits et les infractions disciplinaires, ainsi que la coopération policière internationale ; et
- ▶ les dispositions relatives aux services portent sur des sujets tels que la stratégie de dialogue avec les supporters, les chartes des supporters, l'officier de liaison avec les supporters (SLO) et le responsable de l'accessibilité, la prévention du discours de haine et de la discrimination, la politique d'inclusion, l'engagement communautaire, la stratégie de communication et des médias, les ambassades de supporters, l'encadrement des supporters et les projets de supporters.

Les États Parties sont censés adopter un cadre juridique et réglementaire solide et efficace dans le domaine S4

Lignes directrices complètes sur l'assistance stadière

Quant au modèle de lignes directrices sur les stadiers lors de matches de football et d'autres manifestations sportives, il prévoit la possibilité pour les autorités nationales compétentes de décider que l'organisation de manifestations dans des enceintes sportives dépende également d'un système de sécurité privé comprenant du personnel de sécurité, également appelé stadiers.

Ces lignes directrices sur l'assistance stadière sont basées sur l'expérience acquise dans plusieurs pays lors de compétitions nationales et de récents grands événements sportifs internationaux, et abordent de nouvelles questions telles que la sensibilisation à la lutte contre le terrorisme et la biosécurité.

Ce modèle aidera les États parties à adopter ou à améliorer leurs propres cadres juridiques et réglementaires nationaux

Sur la base de cette expérience internationale, les lignes directrices sur l'assistance stadière recommandent ce qui suit :

- ▶ les organisateurs de manifestations sportives peuvent engager du personnel dûment formé et qualifié qui, sur le plan opérationnel, en fonction de la structure de sécurité, coopère et soutient l'organisation des manifestations sportives, en veillant à ce qu'elles se déroulent dans un environnement sûr, sécurisé et confortable, dans des conditions parfaitement normales et ordonnées ;
- ▶ les stadiers devraient avoir des devoirs, des obligations, un code de conduite et des compétences spécifiques, ainsi qu'un système d'identification, de documentation et d'enregistrement ; et
- ▶ l'employeur doit procéder régulièrement à des vérifications appropriées des antécédents (ou processus de contrôle) afin de s'assurer que seules des personnes de bonne moralité fournissent des services de sécurité et de sûreté sur le lieu de travail.

Ces lignes directrices établissent en outre la durée et le contenu recommandés du cours de formation et du système d'évaluation des candidats à la fonction de stadière, ainsi que les modules de formation spécifiques axés sur les connaissances adaptées aux caractéristiques et aux exigences particulières des tâches à accomplir.

Ce règlement type sur l'assistance stadière n'est qu'un exemple des divers règlements spécifiques que les Parties sont tenues d'adopter pour élaborer et appliquer efficacement leur droit permanent en matière de sécurité, de sûreté et de services lors des matches de football et d'autres manifestations sportives.



” La Convention de Saint-Denis est le seul instrument juridique international contraignant en matière de sécurité, sûreté et services lors des manifestations sportives

La Convention de Saint-Denis

La Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives a été ouverte à la signature le 3 juillet 2016 à Saint-Denis (France), à l'occasion du championnat de l'UEFA EURO 2016. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2017 après 3 ratifications – France, Monaco et Pologne – et compte aujourd'hui un grand nombre d'**États parties**.

Elle promeut une approche pluri-institutionnelle intégrée, qui recouvre trois piliers complémentaires et interdépendants : la sécurité, la sûreté et les services. Il s'agit du seul instrument juridique international contraignant établissant une coopération institutionnelle entre toutes les parties prenantes concernées afin de rendre les matches de football et autres événements sportifs plus sûrs, sécurisés et accueillants.

Liens utiles

1. **Convention de Saint-Denis**
<https://www.coe.int/fr/web/sport/safety-security-and-service-approach-convention>
2. **Recommandations T-S4**
 - i. Rec(2021)1 : Bonnes pratiques recommandées en matière de sécurité, de sûreté et de services
 - ii. Rec(2022)1 : Modèle de structure d'une stratégie nationale sur la sécurité, la sûreté et les services
 - iii. Rec(2022)2 : Modèle de cadre national législatif et réglementaire pour la sécurité, la sûreté et les services
<https://www.coe.int/fr/web/sport/t-s4-recommendations>
3. Pour apprendre davantage sur la Convention et la Recommandation Rec(2021)1, vous pouvez vous inscrire aux cours en ligne suivants :
 - i. MOOC sur les droits humains dans le sport (disponible en anglais, espagnol, russe et slovaque)
<http://help.elearning.ext.coe.int/course/index.php?categoryid=590>
 - ii. MOOC sur la sécurité, la sûreté et les services lors des événements sportifs (disponible en anglais, polonais et portugais)
<https://pjp-eu.coe.int/en/web/security-safety-sport/pros4-e-learning-enrolment-form>